

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Paul Eluard - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Paul Eluard - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (27096)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Paul Eluard - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (27096)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	108	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques : résultats globaux avec une attention sur les langues vivantes.	Cet élément sera étudié via les bulletins scolaires de 1ère et de terminale.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Les capacités d'adaptation et le contact avec la clientèle.	Les éléments seront étudiés via la lettre de motivation ainsi que les bulletins de 1ère et de terminale.	Important
Savoir-être	Savoir-être : élément indispensable dans la future relation client.	Cet élément sera étudié via la lettre de motivation transmise par le candidat.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	La rencontre avec les enseignants de la formation ou les professionnels du secteur est un plus (forum, JPO ou immersion, stage, job d'été...).	La lettre de motivation doit faire ressortir cette connaissance de la formation. La présence à la Journée Portes Ouvertes de la formation, sans être un critère de sélection, serait un plus pour le futur étudiant.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Son engagement dans l'ouverture culturelle ou touristique, une participation à la vie associative.	Cet élément doit se retrouver dans le CV du candidat ou sa lettre de motivation.	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une commission est constituée et nommée par le Chef d'établissement, cette dernière est chargée de profiler les candidats et d'établir un classement avec une liste principale et une liste supplémentaire.

Les critères retenus par la commission pour les choix des dossiers sont :

- des résultats scolaires qui montrent du sérieux et de la régularité dans le travail.
- La pratique de deux langues dont l'anglais qui est obligatoire.
- De la motivation et de l'intérêt pour les métiers du tourisme.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Voici les enseignements qui sont dispensés :

- culture générale et expression (coefficient 2).
- langue vivante A (anglais) et B (allemand ou espagnol) en CCF (coefficient 2).
- gestion de la relation clientèle touristique (oral de 45 minutes, coefficient 4).
- gestion de l'information touristique en CCF (coefficient 3).
- tourisme et territoire (coefficient 3).
- élaboration d'une prestation touristique (coefficient 5).
- le choix, parmi trois options facultatives : langue vivante C ou parcours de préprofessionnalisation à l'étranger (durée de 2 mois) ou un projet de spécialisation.

Pour l'ensemble de ces enseignements, les principaux conseils pour réussir sont :

- travailler son aisance en expression orale et écrite pour mieux communiquer.
- être mobile et polyvalent.
- développer sa force de persuasion et le travail en équipe.

Signature :

Nicolas PECHON,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Paul
Eluard